



# Ville de Schefferville

**ORDONNANCE 2024-12-72**

**OBJET : Délégation d'une signature pour des demandes d'utilisation  
du territoire public**

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c 43, a.8), le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU** la recommandation de la Directrice générale et Greffière-Trésorière, madame Diane Cyr, qui est incluse au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance,

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la *Loi concernant la ville de Schefferville* (1990, chapitre 43) :

Autorise M. Denis Blouin, Ingénieur et Chargé de projets, à signer au nom de la Ville de Schefferville toute demande d'utilisation du territoire public, incluant la gestion des titres miniers, s'adressant à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts et toute demande de certificat d'autorisation s'adressant au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, à signer tous les documents officiels exigés et à régler les coûts inhérents à ces demandes.

Adoptée à Schefferville le 15 décembre 2024.

jean dIONNE

jean dIONNE (Dec 16, 2024 13:03 EST)

Jean Dionne, administrateur  
Ville de Schefferville